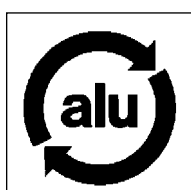


CALENDRIER DES DÉCHETS GRINDELWALD 2021



À conserver, sous réserve de modifications (publication dans l'« Amtsanzeiger »)



ALUMINIUM

Des centres de collecte publics sont à disposition pour le dépôt des canettes en aluminium. Pour les emplacements, voir le plan « centres de collecte » sur la page précédente.

Les canettes en aluminium peuvent également être déposées dans les centres de collecte des points de vente.

Les barquettes de nourriture pour les animaux, les tubes, les feuilles et tout autre objet en aluminium ne doivent pas être déposés dans les conteneurs de collecte d'aluminium. Tous ces éléments peuvent être remis gratuitement à la déchetterie Tschingeley.

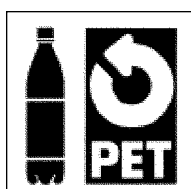


VERRE

Déposez le verre usagé dans les centres de collecte (conteneurs bleus ou conteneurs enterrés « Molok »). Pour les emplacements, voir le plan « centres de collecte » sur la page précédente.

Les vitres, les miroirs, les pare-brise, la terre cuite, la céramique et la porcelaine doivent être déposés dans la benne des inertes directement à la déchetterie.

Les hôtels et restaurants doivent amener le verre directement à la déchetterie Tschingeley.



PET

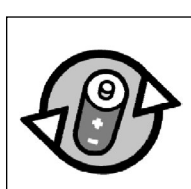
Les bouteilles en PET sont à ramener directement au point de vente. Pour les manifestations, également privées, des conteneurs ou sacs pour les déchets en PET peuvent être achetés à la déchetterie (ZumBra GmbH).



ACIER ET FER BLANC

Seules les boîtes de conserve ainsi que les couvercles de pots à confiture ou d'autres verres de conservation peuvent être déposés dans ces conteneurs. Pour les emplacements, voir le plan « centres de collecte » sur la page précédente.

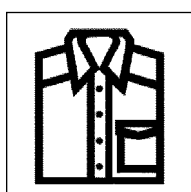
Les pots de peinture avec des restes de peinture séchée doivent être éliminés en tant que déchets spéciaux.



PILES

Ramenez les piles usagées dans les points de vente ou dans les récipients de récupération mis à disposition dans les centres de collectes. Pour les emplacements, voir le plan « centres de collecte » sur la page précédente.

Les batteries de voitures ou de machines sont reprises gratuitement par les commerçants spécialisés ou peuvent être déposées à la déchetterie Tschingeley (ZumBra GmbH, tél. 079 381 80 80) contre paiement d'une taxe d'élimination.



VIEUX VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

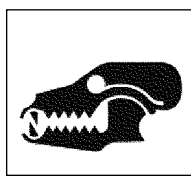
Tous les textiles récoltés séparément, comme les vêtements, les chaussures, les rideaux, les linges et la literie, doivent être en bon état et réutilisable. Les textiles usagés et les vieilles chaussures doivent être emballés séparément dans des sacs. Ceux-ci peuvent être déposés à la déchetterie Tschingeley pendant les heures d'ouverture.

Tout ce qui est en mauvais état ou sale doit être jeté avec les ordures ménagères.



MÉDICAMENTS

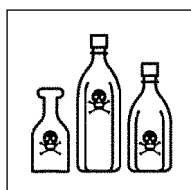
Tous les points de vente de médicaments sont tenus de les reprendre qu'ils soient complets ou entamés.



DÉCHETS CARNÉS

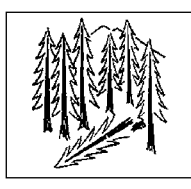
Les abats, os, graisses et les produits d'abattage (peaux, poils, plumes) doivent être déposés dans un local spécifique situé au dépôt de la voirie Talgietli, Grundstrasse 67, contre paiement d'une taxe d'élimination.

Les cadavres d'animaux jusqu'à 200 kg doivent être également déposés dans ce local. Les animaux domestiques jusqu'à 10 kg peuvent être enterrés dans les jardins privés au minimum à 50 cm de profondeur.



PRODUITS CHIMIQUES

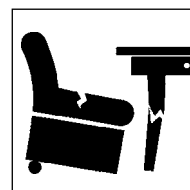
Les dissolvants, acides, mercure de thermomètre, peintures, laques, etc. peuvent être remis gratuitement aux points de vente. Les peintures peuvent être remises à la déchetterie Tschingeley contre paiement d'une taxe d'élimination.



RÉSIDUS D'ARBRES, PANNEAUX EN BOIS RECONSTITUÉS, PALETTES, ETC.

Ces éléments peuvent être amenés le lundi de 9h30 à 11h30 à la centrale de chauffage à distance de Grindelwald (Holzwärme Grindelwald AG, Endweg 75).

La centrale ne reprend que les quantités de bois ne dépassant pas 1/2 stère, soit env. 200 kg. Chaque élément ne doit pas être plus long que 1.0 m, et un diamètre inférieur à 25 cm. De plus le bois doit être exempt de métal (visserie) et d'alu.



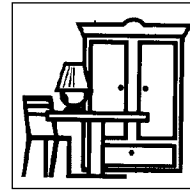
PETITS OBJETS ENCOMBRANTS

Ce sont des objets encombrants de moins de 1.50 m de long et de 50 cm de diamètre, avec un poids maximum de 18 kg (les pneus, appareils électroniques et électriques sont exclus).

Ces objets doivent être correctement ficelés ou emballés et munis d'une vignette officielle.

Ils doivent être déposés aux mêmes endroits que les ordures ménagères et seront enlevés en même temps que ces dernières.

Coût d'une vignette officielle : CHF 7.80
(Ces vignettes sont disponibles aux mêmes endroits que les sacs officiels)

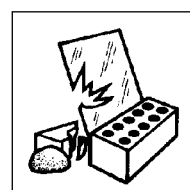


OBJETS TRÈS ENCOMBRANTS

(selon tarif de l'entreprise)

Meubles, lits, matelas, etc. (pas de produits toxiques ou chimiques).

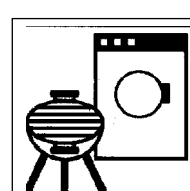
Ces éléments doivent être remis à la déchetterie Tschingeley (transport privé ou par une entreprise locale) contre paiement d'une taxe d'élimination.



DÉCHETS DE CHANTIER OU DÉCHETS INERTES

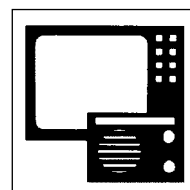
(taxe pour mise à disposition d'une benne, selon tarif de l'entreprise)

L'élimination des déchets de chantier et de métal usagé incombe au maître d'ouvrage, respectivement à l'entreprise ! Les entreprises locales de transport disposent des moyens et du matériel nécessaire pour le transport de ces matériaux.
(ENTRAG, tél 079 330 25 31 ou W. Brawand, tél 033 853 29 85, 079 439 42 30)



VIEUX MÉTAL

Véhicules, vélos-moteur, vélos, fer usagé, tôle, éléments en tôle, métaux non-ferreux, casseroles, etc. peuvent être remis à la déchetterie Tschingeley contre paiement d'une taxe d'élimination (taxe sur demande).

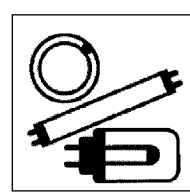


APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES

Le recyclage est financé par la taxe anticipée de recyclage (TAR) payée lors de l'achat de l'appareil neuf. Les appareils suivants peuvent donc être remis gratuitement soit dans les points de vente, au centre de collecte officiel S.EN.S-SWICO ou à la déchetterie Tschingeley (seulement les personnes privées) :

Appareils de bureautique, télécommunication, informatique, électronique de grand public ainsi que tous les appareils ménagers.

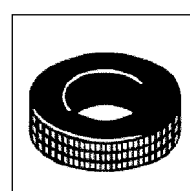
Exception : les appareils électriques de type outils ou appareils de jardinage doivent être remis (gratuitement) au point de vente (p.ex. LANDI pour les appareils de LANDI).



AMPOULES

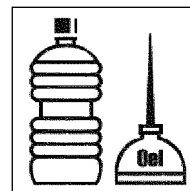
Les ampoules à décharge (fluorescentes, à faible consommation, à vapeur de sodium et de mercure, à induction, halogène), les ampoules fluorescentes compactes (à faible consommation, avec ou sans ballast électronique), les ampoules halogènes à vapeur métallique, les ampoules fluorescentes (tubes), les LED (à diode électroluminescente) peuvent être remises gratuitement dans les entreprises d'électricité ou à la déchetterie Tschingeley.

Les petites ampoules normales traditionnelles ne contenant pas de substances polluantes peuvent être mises dans un sac poubelle normal (déchet urbain).



PNEUS (AVEC OU SANS JANTES)

Les vieux pneus (avec ou sans jantes) peuvent être remis soit au point de vente, soit à la déchetterie Tschingeley contre paiement d'une taxe d'élimination.



HUILES

Les huiles alimentaires, de friture, de machines peuvent être remises à la déchetterie Tschingeley.



BOUTEILLES EN PLASTIQUE ET BRIQUES À BOISSONS

Collecte avec un sac de recyclage spécifique. Le sac de recyclage (35l) est disponible dans les centres AVAG.

Information sur ce sac de recyclage :
www.avag.ch, et www.recycling-sack.ch
conseiller client : tél 033 226 56 56

Attention : pas de tournée de ramassage. Les sacs doivent être déposés à la déchetterie Tschingeley.

DÉCHETTERIE TSCHINGELEY:
ZumBra GmbH, tél. 079 381 80 80
info@zumbra.ch, www.zumbra.ch